



# La Lettre aux Abonnés à Prescrire

Mai 2022

## Dates-clés

### ➔ 1<sup>er</sup> mai

Publication en ligne du **Questionnaire Mai 2022** du **Test de Lecture** portant sur la lecture du n° 461 (mars 2022).

Publication en ligne du corrigé de la **session janvier-avril 2022** du programme de formation **Les Thématiques Prescrire**.

Début de la **session mai-août 2022** du programme de formation **Les Thématiques Prescrire** sur le thème "**Maladies neurologiques chez les adultes**".

### ➔ 15 mai

Date optimale de réponse au **Questionnaire Avril 2022** du **Test de Lecture**, portant sur la lecture du n° 460 (février 2022).

### ➔ 25 mai

Parution du n° 464 (juin 2022) de *Prescrire*.

Parution du n° 238 (juin 2022) de *Prescrire International*. Pour plus de renseignements, consulter le site internet <https://english.prescrire.org>.

### ➔ 31 mai

Date limite de réponse au **Questionnaire Avril 2022** du **Test de Lecture** portant sur la lecture du n° 460 (février 2022).

## Choisir une formation "indépendante"

Au moment de s'engager dans une démarche de formation continue, le cas échéant en s'abonnant à une revue médicale ou pharmaceutique, le critère de l'indépendance paraît généralement aller de soi. Mais à y regarder de plus près, l'invocation du terme indépendance recouvre souvent des réalités très diverses.

L'équipe Prescrire, pour sa part, a choisi une indépendance totale vis-à-vis des firmes et des autorités. Sa dépendance financière est uniquement vis-à-vis des soignants qui ont fait le choix de s'abonner.

- **La Rédaction** choisit librement les thèmes des textes et la manière de les mener à bien. Avant publication, aucun texte n'est soumis pour validation ni à une firme, ni à un assureur, ni à des "décideurs" quels qu'ils soient.
- **Les rédacteurs** (ainsi que les responsables de Prescrire) signent chaque année une déclaration d'absence de conflit d'intérêts.
- **Les données personnelles** des abonnés ne sont ni transmises, ni louées, ni vendues.
- **Les abonnements** de complaisance payés par des firmes pour des soignants ne sont pas acceptés.
- **L'équipe Prescrire** n'accepte aucun cadeau des firmes. Elle n'accepte aucune invitation ni ne participe à aucun voyage sponsorisé.
- **L'équipe Prescrire** a choisi pour forme juridique l'association sans but lucratif. Ainsi nul pouvoir financier ou industriel ne détient quelque part que ce soit du capital de l'Association Mieux Prescrire.

Ces garanties d'indépendance s'appliquent à toutes les productions Prescrire, au profit des abonnés.

## Profitez des outils numériques Prescrire !



L'Application Prescrire et



Le Guide Prescrire

**Complétez votre abonnement  
grâce à l'encart joint à ce numéro**